

ETAT DE VAUD

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports
Service des eaux et de la protection de l'environnement

COMMUNE DE : Vugelles-La Mothe

**PLAN DE DELIMITATION ET REGLEMENT D'APPLICATION
DES ZONES DE PROTECTION S I - S II - S III**

DU Puits DES RAPES, propriété de la Commune d'Orges

REGLEMENT D'APPLICATION

F. PILLOUD & A. RUDAZ

ing. géom. off.

1400 Yverdon-les-Bains

novembre 1992

CSD Ingénieurs Conseils S.A.

ing. géologues

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Chef du Département:

[Signature]

Le Chef du Service des eaux et
de la protection de l'environnement:

[Signature]

Mise à l'enquête au greffe municipal du 8.12.92 au 11.1.93

L'attestent au nom de la Municipalité:

Le Syndic:

[Signature]

Le Secrétaire:

[Signature]



Adopté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud,
Lausanne, le - 1 OCT. 1993

l'attestent

~~Le Président:~~



pr Le Chancelier:

[Signature]

ETAT DE VAUD

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports
Service des eaux et de la protection de l'environnement

COMMUNE DE : Vugelles-La Mothe

**PLAN DE DELIMITATION ET REGLEMENT D'APPLICATION
DES ZONES DE PROTECTION S I - S II - S III**

DU Puits DES RAPES, propriété de la Commune d'Orges

PLAN DE SITUATION 1:1'000

F. PILLOUD & A. RUDAZ

ing. géom. off.

1400 Yverdon-les-Bains

novembre 1992

CSD Ingénieurs Conseils S.A.

ing. géologues

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Chef du Département:

[Signature]

Le Chef du Service des eaux et
de la protection de l'environnement:

[Signature]

Mise à l'enquête au greffe municipal du 8.11.92 au 11.11.92

L'attestent au nom de la Municipalité:

Le Syndic:

[Signature]

Le Secrétaire:

[Signature]



Adopté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud,
Lausanne, le 1 OCT. 1993

l'atteste



Le Chancelier:

[Signature]